

Une vie nouvelle



(Conférence à la Société d'Enseignement Mutuel, Hanoi et Nam-dinh. —
Traduction en Français) (1)

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Je vous dois tout de suite une explication : dans la causerie que je vais avoir l'honneur de faire devant vous, je n'oserai assurément point parler en homme politique, ni en philosophe, n'étant ni l'un ni l'autre ; je me placerai dans ma situation d'Annamite de notre époque qui, même peu expérimenté, a dû bien des fois avoir à choisir entre deux chemins, l'ancien et le nouveau. Dans ce choix, bien souvent, il lui est arrivé de se tromper, et d'une manière douloureuse : il lui est arrivé aussi, plus d'une fois d'être éclairé avec une évidence aveuglante. Il est bien entendu que la vie est excessivement complexe, et qu'on ne saurait prétendre la bien connaître, qui que l'on soit, quelle vie que l'on ait menée. Et l'adage de chez nous enseigne qu'« il faut parler quand on sait quelque chose, et, lorsque l'on est ignorant, s'appuyer contre une colonne et écouter ». « Mais appuyé contre une colonne », j'ai écouté depuis un certain temps. Les choses entendues me paraissent commencer à s'orchestrer en une leçon.

Cette causerie sur « une vie nouvelle », je vous demanderai donc la permission d'y distinguer quatre parties :

Première partie : qu'est ce qu'une vie nouvelle ? Dans notre pays, est-il possible

de concevoir et d'organiser une vie nouvelle ?

Deuxième partie : mission de la jeunesse dans le mouvement pour une vie nouvelle.

Troisième partie : ce que nous enseignent l'exemple de quelques pays étrangers.

Quatrième partie : je me permettrai de vous faire part en guise de conclusion, de quelques impressions, de quelques espoirs qui me sont personnels.

I

Qu'est-ce qu'une vie nouvelle ? De la possibilité d'une vie nouvelle en Annam

« Qu'est-ce qu'une vie nouvelle ? » — Au regard du philosophe, il est probable que dans le domaine social et humain, rien n'est réellement nouveau, comme rien n'est réellement ancien. La sagesse occidentale dit : « Rien de nouveau sous le soleil ». Un de nos proverbes de même note que ; « ce qui est ancien pour autrui est nouveau pour nous ». Bien des choses vues pour la première fois par nous, entendues par nous pour la première fois, apparues pour la première fois dans le spectacle de notre vie quotidienne, sont supposées par nous tout à fait sans précédents ; mais les mêmes faits et les mêmes événements, pour d'autres,

(1) Le texte annamite a paru dans notre numéro du 1er Juillet et dans ce numéro.

dans d'autres lieux, sont ordinaires, même tout à fait communs, tout à fait connus de longue date. En considérant la psychologie de chaque homme, il est encore plus difficile de distinguer l'ancien et le nouveau. « Celui-ci a une mentalité moderne, un esprit nouveau ; celui-là a un cerveau encroûté dans les choses anciennes, un vieux cerveau ! » de tels propos sont couramment entendus autour de nous quand on porte des jugements sur des gens et des choses. Vous avouerez-vous que de tels propos me laissent toujours rêveur ? « Un esprit nouveau ? Un cerveau nouveau ? » Le cerveau de l'enfant qui vient de naître même est-il vraiment nouveau ? A l'exception d'Ève et d'Adam, nos ancêtres selon la légende catholique, il est probable que tout homme, en naissant, ne saurait éviter que dans son esprit, dans son cerveau, déjà existent des traces de choses anciennes, que le sang qui coule dans ses veines charrie des parcelles de passé. Qu'il s'agisse d'un Oriental ou d'un Occidental, plus la race dont on est issu est civilisée plus la trace des générations antérieures dans notre esprit est nette.

Néanmoins, les mots « mentalité nouvelle », « mentalité ancienne » ne sont pas dénués de signification. Nous savons qu'en naissant, nous subissons l'influence des leçons du passé gravées dans notre esprit même, mais la vie est un changement perpétuel. Vivre c'est se transformer, et on ne vit qu'en se transformant. Confucius, en contemplant un cours d'eau qui sans cesse, sans repos, coulait, coulait, la nuit comme le jour, éclata en exclamations admiratives (Luan-Yu, Luân-Ngu).

Il louait dans le cours d'eau qui ne s'arrêtait jamais l'image et le symbole de sa doctrine de raison et de vérité qui ja-

mais ne finirait. Mais nous pouvons voir dans la même représentation un symbole et une image de la vie multiforme et mouvante, perpétuellement coulant et se coulant, telle le fleuve qui ne saurait stagner.

La vie d'un homme, la vie d'une nation, doit être comme le fleuve qui jamais ne s'arrête dans son cours. La mare stagnante est une chose infecte en comparaison d'une nappe d'eau en perpétuel mouvement. Eh bien, notre vie à chacun, et la vie de notre nation, il nous faut éviter qu'elles soient comparables à la mare stagnante. Toujours se cramponner à quelques idées périmées, à quelques conceptions qui ne peuvent plus être d'aucune utilité dans le temps présent, c'est se montrer les uns aux autres le chemin de la mare stagnante, et vouloir s'y baigner. Que si l'on invoque la chanson populaire :

« Revenons nous baigner dans l'étang qui nous appartient,

Qu'il soit limpide, qu'il soit trouble, l'étang de notre maison est toujours plus que les autres étangs ».

Comment ne pas s'aviser de ce que s'il existe autre part un cours d'eau dont l'eau soit plus claire plus fraîche que notre mare stagnante, mais dont le seul tort est qu'il ne nous appartient pas encore, il est mieux indiqué de se baigner dans cette onde fraîche et pure si nul ne nous en empêche, puis d'envisager ultérieurement les moyens de faire nôtre le cours d'eau ? S'attacher plus à la mare stagnante qui fut toujours nôtre qu'au cours d'eau pure qui pourra devenir nôtre, voilà ce que j'appelle « avoir un cerveau ancien ». Mais toute chose qui dans le cours naturel de l'évolution est parvenue à son dernier spasme, à son dernier

soupir, laisser cette chose là s'éteindre tout doucement ; si on la regrette, si son destin vous émeut, ne pas faire autre chose néanmoins que l' « envelopper, selon la formule renanienne, dans le linccul de pourpre où dorment les Dieux morts » ne pas contredire la nature, contrevenir aux lois des transformations inéluctables, des inévitables progrès, en se créant des soucis d'impossibles sauvegardes dans le but de faire en sorte que des cadavres d'où tout souffle s'est retiré puissent donner encore l'illusion de vivre, que des âmes expirantes puissent ne pas se désagrèger encore : savoir posséder de telles pensées, être capable de telles actions, c'est avoir « un cerveau nouveau, un esprit nouveau ».

Que l'on veuille bien considérer cependant que le cerveau dit « nouveau » est quand même celui que nos parents nous ont donné en naissant, que nos ancêtres ont imprégné de parcelles d'eux-mêmes et des époques révolues. Nous faisons néanmoins de ce cerveau quelque chose de « nouveau » ; est-ce en ouvrant notre boîte crânienne et en demandant à quelque Génie de la Chirurgie d'introduire dans ce vieux crâne un cerveau tout fraîchement fabriqué qui nous serait fourni ? Faire « nouveau » notre cerveau, c'est seulement savoir distinguer dans les appels du passé ceux qu'il est bon d'écouter encore et ceux auxquels il est convenable de faire la sourde oreille ; c'est aussi discerner dans les voix qui nous viennent de tous les « ailleurs » quelles voix nous pouvons écouter.

Mais sans le cerveau ancien, le cerveau que nous avons en naissant, sur quoi exercerons-nous l'imprégnation des idées nouvelles qui nous créera un esprit, un cerveau nouveau ? C'est pourquoi il faut toujours avoir les regards tour-

nés vers l'avenir, mais maintenir les mains en étroit contact avec le passé, surtout si cet avenir n'est pas encore solidement « embrassé », solidement « étreint » par nous ; il faut toujours tenir son esprit orienté vers les choses nouvelles, comme la fleur de l'héliotrope vers la lumière du soleil, mais aussi, toujours laisser le cœur ne pas se détacher tout à fait de ce qui constitue les assises de notre vie, des racines même vieilles de notre vie ; de celles-ci, il en est comme des « vestiges d'amour ancien » qui subsistent dans le cœur de Thuy-Kieu ; à leur égard nous sommes comme l'héroïne de Nguyễn-Du à l'égard de son ancien amour :

« La lige de la volonté s'est cassée, mais la fibre du sentiment reste pendante... »

Au point de mon exposé auquel je suis parvenu, voici que le spectacle même de l'auditoire distingué qui m'écoute m'inspire une comparaison que je vous demanderai la permission de développer. Dans cet auditoire j'aperçois des personnalités féminines qui représentent dignement et gracieusement la femme nouvelle de la nouvelle société annamite. Qu'elles m'excusent si j'ose me servir de leur propre cas comme exemple ; et que vous tous, messieurs, daigniez m'excuser : si j'insiste sur ma définition de l'ancien et du nouveau, c'est que je pense que, si je parviens à me faire bien comprendre dans cette partie de mon exposé, le reste de mes idées, (que je ne prétends pas originales, mais que je veux simplement inspirées par un souci des réalités), sera très aisément compris.

Dans la société annamite actuelle, il existe déjà une nombreuse phalange de jeunes filles qu'on appelle « les jeunes filles modernisées ». Pour être une jeune fille moderne, représentative de la vie

nouvelle de la femme, une jeune fille annamite a-t-elle besoin de se détruire entièrement afin d'être bien sûre de ne plus conserver le corps et l'âme tout pétris d'anciennes conceptions, qui lui ont été donnés en naissant ? C'est dans les seuls récits fabuleux de l'Occident que le phénix qui se détruit renaît de ses cendres. Un être humain, pour rénover en lui la personnalité humaine, n'a nul besoin et nulle possibilité pratique d'une destruction totale qui prélude à une totale re-création. Une jeune fille peut néanmoins réellement se transformer, se rénover : se rénover pour une jeune fille, c'est cultiver sa vertu afin de posséder les qualités qu'elle doit posséder pour ne pas être inférieure aux jeunes filles des pays civilisés ; c'est cultiver son corps, cultiver sa beauté pour ne pas être coupable du crime, ayant les éléments d'une créature harmonieuse, de pas s'en être servis pour faire de soi l'être d'harmonie pareil à la fleur et au diamant qu'une jeune fille doit être. En un mot, « la femme nouvelle » c'est la femme qui, partant de son être ancien, de sa mentalité ancienne, du corps qui lui a été donné par ses parents comme son esprit, s'est servi d'une éducation physique, intellectuelle, morale appropriée pour se diriger dans des chemins nouveaux, plus spacieux, plus lumineux que certaines ornières d'autan.

Ainsi définis : *une mentalité nouvelle, une mentalité vieillie, un être renové, un être resté ancien*, — on n'a qu'à tirer de là la définition d'une *vie nouvelle*, car cette dernière définition est un corollaire des précédentes.

Chaque homme, en naissant, se trouve placé dans un milieu qui sera celui où il est appelé à voir se dérouler son destin.

Se soustraire à la domination du milieu, c'est une chose possible, mais qui n'est pas à la portée de tout le monde, qui n'est d'ailleurs pas souhaitable pour tout le monde. La plupart des hommes doivent se contenter de rester dans leur milieu. Mais il convient de bien remarquer ceci : cette ambiance dans laquelle nous sommes destinés à vivre, il dépend de nous et de nous seuls, qu'elle puisse être comparée à la « mare stagnante » ou au cours d'eau impétueux. Ce sont nos propres bras qui bâtissent notre décor. Il est des décors qui furent un cours d'eau immense et fougueux, jamais arrêté, toujours jaillissant, et qui maintenant seulement, sont devenus une mare stagnante. Il est des décors qui furent des mares stagnantes, mais dont nos efforts pourront faire des cours d'eau ayant libre communication avec des nappes extérieures, des nappes d'eaux qui marchent.

Une vie nouvelle, c'est toute vie qui a pour base l'action, pour but les transformations qui doivent amener le progrès, pour occupations quotidiennes les efforts de reconstruction et d'adaptation. Qu'appelons-nous « agir » ? C'est tendre toutes les forces de son cœur de son esprit et de son corps à jouer son rôle dans le progrès de sa collectivité nationale. Qu'est-ce que le progrès. Nous l'entendons dans le sens pratique qui est le suivant : si nous voyons d'autres plus forts que nous, nous chercherons pourquoi ils sont les plus forts, et nous tâcherons de nous exercer pour être aussi forts ; ce que les autres ont de supérieur à nous, le reconnaître, ne pas nier absurdement leur supériorité, et les imiter dans la mesure du possible, en abandonnant ce qui en nous constitue une infériorité ; faire en sorte que dans la marche générale de l'humanité, ceux qui jusqu'ici nous pré-

cedaient toujours, à un moment, en se retournant, se disent, étonnés : « tiens, mais les voilà qui rappellent et qui déjà, sont sur nos talons » ! Voilà ce que c'est que progresser. Ainsi définis les mots « agir et progresser », il est presque superflu de définir le troisième terme de notre « trinôme » de la vie nouvelle : reconstruire, adapter. Qu'est-ce à dire, sinon partir des architectures anciennes qui constituaient notre décor pour en enlever les parties qui ne cadrent plus avec notre époque, remplacer par de nouvelles pièces plus solides, plus belles, qui nous protègent mieux, en nous inspirant des architectures que de plus intelligents ou plus civilisés que nous ont tracées ?

Individuellement, une vie qui veut se renouveler, qui veut être nouvelle, c'est la vie de celui qui en se comparant avec lui-même peut se rendre cette justice qu'il vaut aujourd'hui plus qu'hier et moins que demain. C'est la vie de celui qui chaque jour peut se dire corrigé de quelque imperfection qui hier encore déparait sa perfection intérieure ; qui chaque jour a ajouté une nouvelle pierre à l'édifice de l'œuvre littéraire, artistique, social, à laquelle il se consacre : Celui qui possède la conviction que dans sa propre rénovation, il avance pas à pas chaque jour, sans recul, sans retard, celui-là pourra se construire à lui-même les règles qu'il veut suivre, la morale à laquelle il veut obéir, celui-là a sa raison à lui et ses raisons à lui ; celui-là n'aura pas à se soucier constamment de l'ambiance dans laquelle il vit. Mais est-il nécessaire de constater que de tels êtres d'élite sont des exceptions rares, si rares que sur dix mille hommes, un seul atteint à ce niveau très élevé où l'être fait à lui-même sa loi sans se soucier de l'ambian-

ce. Les neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf autres hommes devront tenir compte de l'ambiance, s'aider même du milieu pour rénover leur existence individuelle. C'est pourquoi la transformation d'une société en vue de sa rénovation est un souci bien plus grave que la transformation d'un homme.

De sorte qu'après nous être demandé : *qu'est-ce qu'une vie nouvelle*, nous devons nous poser cette nouvelle question : « *Notre pays est-il susceptible de connaître une vie nouvelle, une vie renouvelée, renouée* » ?

Nous avons posé le trinôme : *vie nouvelle égale activité, progrès, reconstruction*.

Le caractère annamite comporte-t-il les éléments de ce trinôme ? L'Annamite est-il actif, est-il ami du changement et du progrès, aime-t-il les adaptations et les reconstructions ?

Au premier abord, poser ces trois questions, c'est être obligé d'y répondre par une triple négation, quitte à se regarder ensuite les uns les autres entre Annamites en soupirant de tristesse !

L'activité des Annamites ? Elle s'est toujours jusqu'ici bornée à l'enclos de bambous du village, au banyan qui en constitue la limite suprême, elle s'est toujours assignée pour but un « bon morceau » au banquet communal après les cérémonies aux génies, une ribambelle de femmes et d'enfants même si la constitution d'une famille s'accompagne d'un tel relâchement, d'une telle insouciance de l'avenir que, suivant les paroles mêmes d'un lettré de l'ancienne génération qui me précéda à cette tribune et qui fit montre d'un sens louable des nécessités de la vie moderne — j'ai nommé M. Lê-Du — la « prolifération de la progéniture » n'a aucunement pour corollaire des soins

qui font de chaque être mis au monde un homme dans le sens complet du terme, et un beau jour on finira bien par se trouver en face d'une humanité qui n'a plus selon le mot ironique du poète « qu'à se porter les uns les autres jusqu'au sommet des monts pour y habiter » (cf. les vers de la strophe de Tran-kê-Xuong : « Souhaits de nouvel an : ils se souhaitent, écoutez-les, de mettre au monde cinq et sept enfants tous viables, — eh mais, les rues et les cités deviendront trop étroites devant la foule de plus en plus grouillante — et alors ils se porteront les uns les autres pour venir habiter les monts ! (1).

L'amour du progrès ? Le goût des reconstructions ? Mais s'ils avaient existé, nous n'en serions pas, après des siècles d'histoire, arrivés à ce qu'un Nguyễn-truong-Tô, retour du Japon, demandant au Roi d'envoyer des étudiants dans les pays d'Occident, ait été méconnu et honni, — et maintenant seulement, nous savons regretter les Nguyễn-truong-Tô et les pleurer.

Mais cette vision de notre pays n'est-elle pas trop teintée de pessimisme ? Or, le pessimisme est rarement accompagné de justice à l'égard des choses qu'il juge. Soyons, nous, simplement justes. Nous verrons alors que nos pères sont loin d'avoir été dépourvus du goût d'agir, de

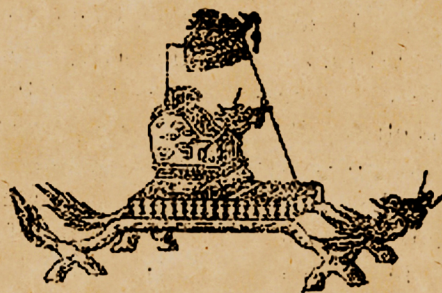
marcher en avant, de reconstruire et mieux l'édifice national. Notre activité nos actes ? Mais ce sont nos Trung-Trac et nos Trung-Nhi, nos Jeanne d'Arc sœurs ; ce sont nos Ly-nam-Dê, nos Mai-hac-Dê, nos Trân-hung-Dao, nos Lê Loi, et le Grand Empereur qui fonda la présente dynastie. Mais notre activité ne s'est manifestée que par sursauts. Nos progrès ? Ce sont nos efforts pour, tout en étant tributaires de la civilisation chinoise, sortir du joug chinois ; c'est notre expansion vers le Sud, notre marche souveraine et triomphale au cours de laquelle nous dominâmes d'autres peuples, les Khmers le Tchampa. Nos reconstructions ? Ce sont les pages de notre histoire où des rois Trân, des rois Lê et l'Empereur Gia Long, et tant d'autres, réédifièrent le pays.

A plus forte raison, maintenant que nous possédons pour guide la France, maintenant qu'au contact de la France protectrice nous nous imprégnons des qualités françaises d'activité, de progrès et de reconstruction, pourquoi désespérerons-nous de l'avenir, pourquoi, à cette question : « *L'Annam peut-il avoir une vie nouvelle ?* » ne répondrions-nous pas hardiment, très haut : « *Oui* ».

NGUYỄN-TIÊN-LANG

(à suivre)

(1) Comme font les singes...



De stèle en stèle



Par dessus les murs d'enceinte que la mousse moucbète comme une pâle fourrure, de trop fraîches couleurs brillaient sur les colonnes et le toit du Pavillon de la Littérature.



Et nous entrâmes dans le Temple que depuis longtemps nous craignons de revoir : si troublante est la voix du Passé, si crucifiante la discussion qu'elle engage avec l'appel de choses lointaines et de mirages inconnus. . . .



T'en souviens-tu ? nos pas s'étouffaient sur les dalles disloquées de l'allée que des feuillages éternellement recouvraient et rendaient humides. Au delà de la muraille basse, la vision d'un arroi de fils électriques, le bruit strident d'un tramway qui faisait un virage, nous choquaient :



Que vient faire le tramway, que vient faire le fil porteur du fluide qui a changé la face du monde, si près de l'enceinte où l'ombre du Sage maintient depuis des siècles, la même calme perspective hiératique ?



Au Temple de Confucius, le silence seul devrait régner ; au cristal d'une nappe d'eau pure se mire mieux le Passé.



Donne-moi la main — Viens — Le ciel est gris au-dessus de la grande cour carrelée de briques verdâtres — Mais regarde la double offrande des fleurs de frangipanier blanches aux deux côtés du solennel portique à la triple entrée.



Le Présent regarde le Passé en mon cœur où grincent des désirs et des vœux aventureux comme le tramway quand il tourne sur les rails incurvés, où tremblent mille choses comme les fils électriques. Il faut choisir. Combien baïssais-je, comme tant d'autres, Confucius et son ombre maussade !



Mais pourquoi, comme les autres fois, cette paix immense qui m'envahit en posant les pieds dans l'enceinte où règnent la solitude, l'herbe et l'arbre voraces ?

Voici que le Présent paraît trop laid qui me rit hideusement sous la forme d'énluminures criardes et de tuiles neuves dont on a cru embellir la digne vétusté du Pavillon de la Littérature dont la fenêtre ronde sur sa colonnade se reflète dans la mare carrée glauque par dessus le reflet de son carré rouge et vert moussé de balustrades (1). Que me dis-tu, ô Passé que je respecte et redoute.

Je me suis tourné vers les rangées sous ces ramures des stèles portées par les tortues héraldiques qui rampent en ordre dans l'herbe qu'elles mordent de leurs gueules dressées.

De stèle en stèle, accompagne-moi, ami, dans mon pieux pèlerinage à travers plusieurs siècles de culture et de sagesse. Des Docteurs du passé dont la pierre célèbre les mérites et les services, les rangées s'arrêtent. Est-ce parce que la race des lettrés n'existe plus ?

« Mais non, me disait mon cœur. Et pourquoi ces rangées de stèles n'auraient-elles pas, une suite ? »

Et il disait encore : « A chaque concours, en les temps très anciens, un seul Docteur, le premier de tous, voit son nom et sa gloire s'éterniser sous le burin du lapicide. Ah ! s'il y avait maintenant un concours où tous les talents se mesurant permettent le choix du meilleur d'entre tous ? »

Alors, tu parlas, compagnon sérieux de ma promenade de stèle en stèle. Savais-tu le cours de mes pensées ? Tu me parlas de l'avenir quand je pensais au passé.

L'Empereur a rappelé les paroles : « Les sages de ce temps ne doivent plus se cacher, que disait le Saint dont l'ombre plane sur ces ombreuses retraites. De stèle en stèle, compagnon de ma promenade, à tes propos j'ai imaginé le Passé revivant sous d'autres visages, comme il doit revivre et non sans aucun changement.

Et de stèle en stèle j'ai cru voir s'allonger l'allée solennelle des gloires littéraires, j'ai vu se dresser les noms des prochains premiers lauréats des concours royaux futurs gravés eux aussi sur les tablettes de pierre que supportent les tortues héraldiques.

Pou. quoi demain ne serait-ce pas une réalité ? J'aime assez les choses où l'Avenir donne la main au Passé . . .

L.

(1) Nous signalons à l'École Française d'Extrême-Orient et à son éminent Directeur M. Cœdès certaines réparations vraiment sacrilèges faites au Van-Miêu de Hanoi. — N. D. L. R.

Le génie de la Forêt

Conte

par RENÉ LAYS

Le repas terminé, les convives passaient au salon. Ils causaient posément en savourant avec béatitude, le café, les liqueurs et les cigares.

M. Rollinat, ingénieur des mines prospecteur notoire, avait manœuvré dès la sortie de table pour se rapprocher de M. Bourbon, un contrôleur principal des Douanes de l'Indochine en congé, qui s'était longtemps occupé de prospection dans la Colonie.

Il tenait en obtenir quelques renseignements et brutalement se plaçant devant M. Bourbon il s'enquit :

— Vous avez fait je crois de la prospection en Indochine ? . . . Avez-vous trouvé des affaires intéressantes ? . . .

— Sans doute, répliqua lentement M. Bourbon, mais je dois ajouter que d'exploitables, je n'en ai jamais trouvé ! . . .

Et il y alla de sa petite histoire :

— J'ai fait de la prospection, . . . etsouvent dans des coins où bien peu d'Européens sont encore allés ! Mais quels déboires ne connus-je pas surtout lorsque, dans mes débuts, je me fiais aux renseignements que donnaient les natifs des lieux ! L'indigène ne pense qu'une chose : exploiter ce qu'il appelle vos manies. (1)

Je vais vous en donner un exemple.

Il y a une vingtaine d'années de cela, j'étais alors jeune receveur subordonné à

Luc-Phan dans la Haute Région. J'étais plein de zèle tant pour mon service administratif que pour mon service particulier de prospecteur.

Les indigènes avaient connu par mes « matelots » mes grandes randonnées dans la brousse et mes retours chaque fois avec des kilogs de cailloux de toutes espèces.

Puis il me sembla que dans cette contrée, il serait peut-être possible d'y découvrir des gisements de pétrole. Je fis des recherches. On creusa des trous et je pris des renseignements auprès des autochtones.

Un jour un vieil indigène à la peau ridée et à la barbiche blanche, se présenta à la recette, une bouteille à la main.

Après les « lays » d'usage il commença une histoire très embrouillée où je finis par comprendre que très loin là-bas dans la montagne, il y avait au pied d'un énorme rocher un trou avec de l'eau contenant du pétrole. Et pour appuyer ses dires, il me tendit sa bouteille qui renfermait un liquide boueux et épais sentant bien le pétrole.

Je tentais, mais en vain, de lui faire indiquer l'endroit.

Ce fut peine perdue.

Le vieux ne voulait rien dire.

Je lui fis cadeau d'une piastre métallique et il me déclara qu'un jour de pro-

(1) Cette opinion est bien entendu personnelle à M. Bourbon... Nos lecteurs auront tort de penser que René Lays la partage... D'ailleurs il ne s'agit pas de se cabrer comme sous une insulte à chaque fois qu'un Européen note un de nos défauts, il s'agit de rentrer en nous-mêmes et, la remarque est exacte, de nous corriger, pour l'honneur de notre pays — HAN-THU.

chaîne lune il viendrait me chercher pour me montrer le gisement.

Quinze jours se passèrent ainsi et je commençais à oublier cette histoire, lorsque le vieux reparut par une chaude après-midi de Septembre.

— Moyen y aller demain, déclara mon interprète, mais il faudra partir de très bonne heure.

L'affaire fut vite conclue.

Et le lendemain à cinq heures nous partions. Lamblois, — mon adjoint européen, — et moi accompagnés de quelques matelots porteurs de pelles, de pioches et de touques.

Nous marchâmes de longues heures en forêt, derrière le vieux qui guidait la petite troupe et à maintes reprises, il fallut se tailler un chemin à l'aide des coupes-coupes.

Notre groupe s'était augmenté, peu après le départ de Luc Phan d'une dizaine d'indigènes, hommes, femmes, enfants qui portaient des tam-tams et des olirandes pour le génie de la forêt.

Vers dix heures nous arrivâmes enfin au pied d'énormes blocs de rochers qui masquaient le lit d'une petite rivière peu profonde et limpide.

Le vieux déclara à la satisfaction de tous que nous étions arrivés.

Il me montra non loin de là le trou d'où il avait extrait le pétrole.

Je m'approchais, sceptique.

La terre me parut sèche. Je lui en fis la remarque.

Il ne se démontra pas pour cela.

— Que le grand mandarin se rassure, le bon génie de la forêt saura faire venir le pétrole tout à l'heure.

Et sur ses ordres sa famille disposa sur un rocher tout proche, tout le nécessaire pour les invocations rituelles. Les josticks furent allumés et les tam-tams

et les flûtes se mirent de la partie pendant que le vieux tout en prononçant des mots incompréhensibles faisait de nombreuses génuflexions.

Blasés comme nous l'étions pour ce genre de cérémonie, nous nous étions installés, Lamblois et moi, au bord de la rivière et nous avions décidé de déjeuner.

La trotte avait été longue et fatigante, nous avions faim.

Il y avait une demie-heure environ que la cérémonie durait, lorsque nous entendimes de grands cris et nous vîmes tous les indigènes entourer le trou et se prosterner en frappant leur front contre la terre.

Nous nous précipitâmes et nous trouvâmes à notre profonde stupéfaction le trou rempli d'un liquide sentant bien le pétrole.

Je fis aussitôt apporter les touques et vider le trou. Puis comme j'avais peu de confiance dans l'intervention miraculeuse du génie, je m'assis sur le rebord du trou les deux pieds dans l'excavation attendant ainsi l'arrivée du précieux liquide.

Mais ce fut en vain.

En dépit des invocations prolongées du vieux, la sécheresse se maintint!

Vers 15 h. le vieux qui avait une vraie tête de pirate, déclara que le génie n'était pas content et que pour aujourd'hui il ne viendrait plus de pétrole.

Nous repartîmes pour arriver harassés à la nuit tombante.

Je décantais le pétrole et je trouvais un produit aussi pur que celui qui m'était vendu par le chinois du coin de la rue!

Ils avaient dû profiter de notre inattention pour verser dans le trou un liquide tout préparé!

— Et le vieux? ... s'écria M. Rollinat.

— Le vieux? ... Je ne l'ai jamais revu! ...

RENÉ LAYS

Le régime foncier en Indochine *(suite et fin)* (1)



§ 2 — Le crédit foncier indochinois depuis le protectorat de la France.

La situation ne s'est guère améliorée depuis le protectorat de la France. Certes, l'usage du crédit foncier proprement dit est devenu plus fréquent, d'une part avec la transformation du diabo en un livre foncier et l'introduction du système hypothécaire qui, par diverses publicités, donnent plus de sécurité aux transactions; de l'autre, avec l'épuisement rapide du crédit personnel du cultivateur qui est bien obligé de recourir au crédit que confère la terre. Mais l'usure n'a pas disparu parce que la sécurité du créancier n'est pas encore complète.

En Cochinchine, en effet, le diabo est devenu un livre foncier mais rudimentaire. Ses mentions ne valent que comme des présomptions. La propriété n'est par suite que relativement assise. Ce qui aggrave encore la situation, c'est la dualité des statuts réels, plus spécialement celle des publicités. Il fallait, pour connaître l'état-civil d'un immeuble, consulter à la fois le diabo et les registres de la conservation hypothécaire.

En Annam et au Tonkin, la situation est plus confuse encore parce qu'il n'existe pas de publicité pour les immeubles indigènes. Le créancier ignore totalement si l'immeuble qui lui est offert en gage appartient bien à l'emprunteur, ou s'il est ou non grevé de charges.

Dans ces conditions, les risques d'insécurité sont encore trop grands pour que

le créancier consente à prêter à des taux modérés. L'usure continue à sévir comme dans le passé, les cultivateurs demeurent la proie des chettys et gros propriétaires. (2)

C'est pourquoi s'explique l'engouement du public, pourtant hostile aux prêteurs, au moment de l'ouverture des Etablissements fonciers. Le taux de 14% demandé par ces derniers, commission comprise, pour cinq ans, semblait « un bienfait inestimable ». Les Banques ont cependant hésité assez longtemps avant de faire des avances aux riziculteurs. Leurs statuts les préparent peu à s'aventurer dans des opérations de crédit foncier dont le terme plus ou moins long risque d'immobiliser leurs capitaux, et elles se détournent en général de ces opérations considérées comme insuffisamment fructueuses. Mais les résultats encourageants obtenus par les Caisses indigènes de Crédit agricole mutuel — dont nous nous occuperons par la suite — les ont amenées à prêter elles-mêmes aux cultivateurs puis à créer des établissements spécialisés dans les opérations foncières. C'est ainsi que virent parallèlement le jour le Crédit Foncier d'Indochine et la Compagnie Foncière patronnés respectivement par la Banque de l'Indochine et la Banque Franco-Chinoise.

Pourtant il n'est pas à dire que les Etablissements fonciers ont débarrassé le pays des chettys et autres usuriers. S'ils prêtent à un taux d'intérêt plus faible et pour une durée plus longue, ils ne prêtent

(1) Voir Nam-phong des 15 Avril, 16 Mai, 1er Juin et 1er Juillet 1931.

(2) Le nouveau régime foncier permettra-t-il au crédit foncier de se développer par la sécurité plus grande qu'il apporte dans les transactions? Espérons le pour l'avenir économique du pays.

qu'à concurrence du tiers, de la moitié au maximum, du prix qu'ils attribuent à la terre donnée en gage. Les chettys, connaissant cette pratique et l'examen sévère que les Établissements fonciers font subir aux titres de propriété, n'ont pas craint de prêter aux propriétaires qui seraient déjà débiteurs de ces Établissements, bien qu'ils sachent n'avoir dans ce cas que la position de créanciers de 2^e rang.

C'est à cela qu'est due en partie la situation lamentable des riziculteurs, surtout des gros propriétaires, au cours de la crise actuelle. La prospérité réelle ou apparente de l'Indochine les avait incités à étendre leurs cultures ; pour financer ces entreprises, ils empruntaient jusqu'à la dernière limite de leur crédit. Or les chettys étaient là, à défaut des prudentes sociétés foncières, pour répondre à leur appel. L'on comprend que le jour où une baisse de valeurs se produirait, ils ne sauraient s'acquitter des dettes énormes qu'ils avaient espéré payer avec les bénéfices réalisés. De là les récriminations unanimes, entendues partout. Les débiteurs se plaignent de l'accaparement systématique de leurs terres par les créanciers forcés de recourir à l'expropriation, et ceux-ci, de la mauvaise foi, voire de la malhonnêteté des premiers.

L'administration a essayé de porter remède à cette situation en procédant à « l'aménagement des dettes ». La loi du 26 Avril 1932 autorisa le Gouvernement Général de l'Indochine à donner, jusqu'à concurrence de 100 millions de francs, sa garantie aux emprunts qui pourraient être contractés par des établissements spécialisés, dans le but d'accorder des prêts fonciers aux riziculteurs. Le décret

du 29 Avril 1932 créa un service des Prêts Fonciers chargé d'étudier les demandes des propriétaires et de proposer les prêts au Gouverneur Général. Enfin la convention du 7 Octobre 1932 attribuée au « Crédit Foncier » et à la « Compagnie Foncière » dénommés désormais « Établissements prêteurs » le rôle de financer et de gérer les prêts accordés. L'aménagement a pour but, non de payer les dettes à la place des débiteurs, mais d'aider ceux-ci à se libérer de leurs charges. Il consiste à obtenir des créanciers des réductions, parfois importantes, de leurs créances. Le prêt obtenu servira à payer ces créances une fois réduites et sera garanti par les biens que le propriétaire libéré de ses anciennes dettes donnera en gage. (1)

Mais l'institution des « Prêts Fonciers » doit rester provisoire. Il fallait au problème de l'endettement agricole, non seulement une solution de crise, mais surtout une solution durable. C'est pourquoi l'Administration voit avec faveur la fusion récente des Établissements de crédit foncier en un seul, dont la puissance ainsi accrue doit permettre de disposer, à un taux relativement faible, de capitaux à moyen et long terme abondants. Il est même proposé de doter cet établissement de privilèges dont bénéficie le Crédit Foncier de France ; en revanche, ce Crédit foncier privilégié sera soumis au contrôle de l'Administration.

Pourtant, cet établissement ne sera d'aucune utilité pour les petits domaines ruraux dont les besoins s'accommodent de prêts à court terme et de faible importance. Or, les petits cultivateurs sont également dignes d'être aidés, surtout

(1) Pour plus de détails, voir l'étude très documentée de M. Feyssal sur « l'Endettement agricole en Cochinchine. »

dans un pays à petite propriété qu'est l'Indochine. A cet égard, les efforts privés conjugués avec ceux de l'Administration ont permis au crédit populaire agricole (1) de naître, puis de se développer.

En Cochinchine, ce fut d'abord le système des prêts collectifs sur récoltes, organisé par l'arrêté du 25 Septembre 1898, plus tard introduit en Annam et au Tonkin. La commune, personne morale, emprunte pour le compte de ses habitants à la Banque de l'Indochine. L'Administration sert d'intermédiaire et aussi de caution. Mais ce système échoua par suite d'excès de formalités et de faux frais et l'on eut recours à l'institution de la mutualité.

C'est ainsi que se créèrent successivement, sous l'égide des Syndicats agricoles, des Sociétés dénommées « Sociétés indigènes de crédit mutuel agricole ». Aux termes de l'arrêté du 28 Janvier 1923 modifié par celui du 23 Janvier 1930, ces Sociétés doivent être constituées entre les agriculteurs d'une même province et revêtir la forme provinciale. Leur capital ne peut être formé par des souscriptions d'actions mais doit l'être au moyen de parts. Ces parts sont nominatives et ne sont transmissibles que par voie de cessions avec l'agrément de la société.

Ces sociétés consentent des prêts en vue d'opérations exclusivement agricoles : aménagement, reconstitution, développement des propriétés, ou accession à la propriété. Les prêts sont en principe garantis par un nantissement sous-seing privé dit nantissement agricole. Pour les prêts de très faible importance, une simple garantie personnelle est exigée. Il est

même prévu des prêts sur warrantage agricole.

Les opérations sont surveillées, dans chaque province, par une commission provinciale, sous le contrôle du chef de province, et pour toutes les sociétés, par une commission centrale, sous le contrôle du Gouverneur de la Cochinchine.

Dans toute l'Indochine, deux arrêtés du 4 Septembre 1926 instituèrent l'un le crédit populaire agricole, l'autre un service du crédit Agricole. La Cochinchine cependant est restée en dehors du champ d'action de cette institution parce que le crédit agricole y est déjà organisé sur des bases solides ; pratiquement le système ne fonctionne qu'en Annam et au Tonkin.

L'institution du crédit populaire agricole comprend : 1^o une caisse centrale dont le rôle est de répartir entre les Banques provinciales les contributions des divers budgets et les avances consenties par la Banque de l'Indochine (convention du 6 Septembre 1926) ; 2^o des banques provinciales chargées de créditer les banques communales et de consentir des prêts supérieurs à 100 piastres ; 3^o des banques communales, chargées d'effectuer des prêts à court terme inférieurs à 100 piastres.

Mais actuellement, tous ces rouages n'existent pas. La Caisse centrale n'a pu encore être constituée, ses attributions sont dévolues au service du crédit Agricole. De même, les banques communales sont remplacées provisoirement par les comités communaux ou intercommunaux. Seules donc fonctionnent pratiquement jusqu'à présent les banques provinciales

(1) Le crédit agricole ne doit pas être confondu avec le crédit foncier proprement dit. Le premier est gagé sur les récoltes, l'outillage de la ferme ou le bétail, c'est donc un crédit mobilier ; tandis que le second, gagé sur la terre, est un crédit immobilier.

L'expression « crédit foncier » employée dans un sens général désigne le crédit de la terre en général et englobe à la fois le crédit foncier proprement dit et le crédit agricole. C'est dans ce sens que nous avons libellé le titre de la 3^e partie de notre étude.

qui sont, du reste, les rouages les plus importants.

Ces banques, -d'après l'arrêté du 12 Février 1931 ⁽¹⁾ qui en fixe le statut, affectent la forme de sociétés civiles, à capital variable et constitué de parts nominatives. Uniques dans les limites de chaque province, elles font aux agriculteurs, aux collectivités et aux communes des prêts ayant pour but l'achat de terrains pour la culture, de semences, du cheptel vif ou d'instruments agricoles, de même que toute autre dépense se rapportant à la culture.

Les prêts ne doivent pas dépasser dix-huit mois ou être supérieurs à 500 \$. Les prêts dépassant la durée ou le montant maximum et les prêts collectifs doivent être autorisés par le Service agricole.

La garantie peut être soit une caution personnelle, soit un gage mobilier, soit une sûreté immobilière.

Parmi les modes de garantie immobilière, l'hypothèque, dont les frais sont assez onéreux, est rarement employée. Le nantissement immobilier est la règle générale. Il consiste en la mise en gage fictive de l'immeuble donné en garantie. Le débiteur remet à la banque ses titres de propriété et conserve la jouissance du fonds, à charge d'acquitter les impôts et les intérêts des sommes prêtées.

Les prêts, dont le taux est en moyenne de 12^o/o par an, sont remboursables en une ou plusieurs fois. L'emprunteur peut payer le montant total ou partiel de sa dette avant l'échéance. Dans ce cas, les intérêts pour la période restant à courir ne sont pas dus.

La durée d'un prêt est fixée en principe d'après celle de l'opération pour la-

quelle il est consenti. Toutefois, il peut-être accordé des renouvellements successifs pour une durée qui ne doit pas dépasser cinq ans.

Les banques sont administrées par un conseil d'administration composé au moins de trois administrateurs indigènes. Leur direction technique est confiée à un Directeur agréé par l'administration. Les opérations sont surveillées par un comité composé du chef de province et du Gouverneur indigène et soumises, en dernier lieu, au contrôle du service du crédit agricole.

Enfin, un décret du 20 Mai 1933 institua un « Office indochinois de crédit agricole mutuel », chargé de contrôler la gestion de l'ensemble des caisses françaises ou indigènes de crédit agricole mutuel dont la création fut prévue par le même décret.

Cette réorganisation aura pour effet de stimuler l'activité des banques provinciales. Destinées à faciliter les opérations agricoles des sociétaires, les caisses de crédit leur font des prêts à court, moyen ou long terme pour l'achat de terres, de matériel et de bétail, la mise en valeur des exploitations, la réparation des accidents naturels ou même l'acquisition d'un petit domaine familial. Ces prêts sont en principe garantis par une hypothèque, un nantissement foncier, un warrant ou une caution personnelle. La durée maximum des prêts à court terme est de dix-huit mois; celle des prêts à moyen terme, huit ans et celle des prêts à long terme, quinze ans.

Telles sont, en une esquisse sommaire, les institutions créées ou encouragées par l'Administration en matière de crédit

(1) Cet arrêté abroge et remplace celui du 21 Juillet 1927 qui régla les détails d'application et de fonctionnement de l'institution.

de la terre. Toutes répondent à ce but de débarrasser le pays de l'usure, ou tout au moins de la réduire. Il semble bien cependant que, sans négliger de favoriser le crédit foncier à long terme nécessaire à l'exploitation des grands domaines, l'Administration ait voulu surtout venir en aide à la petite propriété par la distribution d'un crédit à court terme facile et abondant.

L'institution des Banques provinciales, plus que toute autre, convient à ces directives. L'existence d'un capital mis en commun permet en effet aux sociétaires d'exploiter leurs domaines dans les meilleures conditions possibles, quelquefois aussi d'accéder à la propriété des terres dont ils ne sont que fermiers ou métayers.

C'est précisément en cette collectivisation progressive du capital que réside l'originalité du système. D'après les statuts des banques, les parts des sociétaires n'ont jamais droit aux dividendes et les bénéfices sont affectés, déduction faite de certains frais, au fonds de réserve. Ce fonds sert à amortir les avances provenant soit des divers budgets soit de la Banque de l'Indochine. La société se trouve donc être, une fois les emprunts amortis, propriétaire d'un certain capital qui, outre les apports de ses membres, est constitué par les bénéfices qu'elle a pu réaliser et qui grossit au fur et à mesure de ses opérations. Et c'est cette collectivisation du capital qui, par des prêts à taux très modéré, facilite aux sociétaires la mise en valeur de leurs domaines ou leur accession à la propriété.

Pour mieux faire saisir un tel système, il n'est que de le comparer au régime agraire pratiqué en Russie. Partant de ce

principe que la terre n'est point créée par l'homme et que logiquement elle ne doit pas être individuellement appropriée, (1) le socialisme agraire ramène à la collectivité le droit de propriété sur la terre et préconise la culture en commun. Sans doute, la communauté se présente plus souvent sous forme d'exploitation individuelle mais l'existence d'un partage périodique empêche précisément la possession individuelle de se transformer à la longue en droit de propriété. Au contraire, l'institution des Banques provinciales reconnaît la légitimité de la propriété individuelle, elle a même l'ambition de fortifier ses assises, la développer et cela en recourant à la socialisation du capital. Les deux régimes s'opposent donc nettement, l'un mettant en commun la terre, l'autre le capital destiné à l'exploiter. On peut même dire que ce dernier régime tend à certains égards à la démocratisation de la propriété, idéal opposé à celui du collectivisme, puisqu'il s'agit, non de supprimer ni même de limiter la propriété individuelle, mais au contraire de la rendre accessible à tous. (2)

Quels sont les résultats de la politique foncière poursuivie par les gouvernants indochinois ?

L'usure, nous l'avons vu, n'a pas disparu, mais a diminué ses ravages par suite de la concurrence des Etablissements fonciers. Il est à prévoir qu'une réglementation sévère de la profession de banquier viendra débarrasser définitivement le pays de ce terrible fléau. D'autre part, l'ouverture des Etablissements fonciers, l'intérêt de plus en plus croissant qu'ils portent aux opérations fon-

(1) On se rappelle l'apostrophe fameuse de Proudhon : « Qui a fait la terre ? Dieu. . . En ce cas, propriétaire, retire-toi. »

(2) Nous laissons de côté les critiques que soulèvent les divers régimes agraires et qui dépasseraient le cadre de notre travail.

cières par suite d'une sûreté plus grande des garanties, ont permis aux grands propriétaires de disposer abondamment, et à un taux relativement modéré, du crédit à long terme pour les besoins de leurs domaines.

Mais c'est surtout le crédit populaire agricole qui a donné les résultats les plus encourageants. Les premières banques ont été créées en 1927 à Hadong et Hai-duong, leur succès très rapide a amené la création de plusieurs autres (Vinh, Thanh-hoa, Quang-ngai, Khanh-hoa, Bac-ninh, Nam-dinh, Thai-binh, etc... . Désormais, le crédit à court terme est à la portée des petits agriculteurs. ils peuvent emprunter, à des taux très avantageux, soit pour attendre la période la plus propice pour la vente de leurs produits, soit pour acheter des engrais, du bétail, de l'outillage, des semences, soit enfin pour agrandir leurs modestes domaines. Sans doute, on ne peut éviter que les avances faites par les Banques arrivent souvent aux petits cultivateurs par l'intermédiaire des moyens et gros propriétaires qui exigent une forte commission, mais relativement aux anciens taux usuraires, cette pratique réalise déjà un progrès considérable. On peut même dire qu'elle tend à disparaître avec un contrôle de plus en plus serré de l'Administration.

Et le succès d'une telle institution ne saurait avoir de meilleur hommage que ce jugement porté par M. Ho-dac-Khai, ministre adjoint des Finances à la Cour d'Annam, lors du premier congrès du Crédit

Populaire Agricole, réuni à Hanoi en Décembre 1929 :

« Les banques populaires agricoles, bien qu'elles soient de fondation récente, ont rendu déjà de très grands services aux populations rurales en les libérant de la terrible usure qui, semblable à des parasites malfaisants, ronge depuis des siècles les petits propriétaires terriens en arrêtant le développement des entreprises agricoles. Désormais, grâce à l'institution du Crédit Agricole, progressivement étendue dans toutes les provinces, le paysan annamite, affranchi des exigences de l'usurier, pourra développer ses cultures et rester maître de son modeste domaine.

Nos compatriotes des campagnes comprennent déjà, bien que cette institution ne soit pas encore généralisée comme nous le souhaitons, qu'elle constitue pour eux un instrument de libération économique de première importance qu'ils s'attacheront à améliorer, à développer chaque jour davantage, au fur et à mesure que l'esprit de mutualité aura pénétré dans la masse des paysans.

Il est hors de doute que le jour où cette institution aura atteint son plein développement, les cultivateurs de l'Annam-Tonkin connaîtront une ère de prospérité agricole comme ils n'en avaient jamais connu dans l'histoire de leur pays. Bien des problèmes angoissants d'évolution et de progrès social se trouveront ainsi résolus dans l'ordre et dans la paix. »

LE-DINH-NHO

(Janvier - Mars 1934)

